RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER – ASSOCIATION ZICOMOTIV'

Article 1 : Organisation & But
Vide ton grenier / Vide ta chambre est organisé par l'association Zicomotiv' , le 15 novembre de 08h00 à 17h00, Boulevard du Grand Cerf à Poitiers. Les fonds récoltés participeront au financement du Festival Zicomotiv'.

Article 2 : Conditions de participation
L'événement est réservé exclusivement aux particuliers. Conformément à la loi (Art. R321-9 du Code pénal), les participants attestent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par année civile et ne vendre que des objets personnels et usagés (la vente d'objets neufs, de nourriture, de boissons ou d'armes est strictement interdite).

Article 3 : Inscription et Justificatifs
L'inscription se passe sur HelloAsso, et est définitive après paiement en ligne et transmission obligatoire d'une copie
d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Permis). Ces information seront reportées sur le registre officiel de la manifestation, soumis aux autorités.

Article 4 : Tarifs et Emplacements
Le tarif est fixé à 4,00 € le mètre linéaire et jusqu'à 3 mètres linéaires par exposant. L'association Zicomotiv' attribue les emplacements selon l'ordre d'arrivée ou de réservation et se réserve le droit de modifier la disposition des stands pour des raisons de sécurité.

Article 5 : Installation et Horaires
L'accueil et l'installation des exposants se feront de [07h00] à [08h00]. Les véhicules devront impérativement être déchargés puis garés à l'extérieur de la zone du vide-grenier avant [08h00]. Aucun départ d'exposant ne sera autorisé avant [17h30] pour des raisons de sécurité des piétons.

Article 6 : Propreté et Déchets
Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement parfaitement propre et à repartir avec ses invendus ainsi que ses cartons et déchets. Rien ne doit être abandonné sur le domaine public sous peine de facturation des frais de nettoyage.

Article 7 : Responsabilité et Météo
L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration du matériel ou des marchandises des exposants. En cas de météo défavorable, aucun remboursement ne sera effectué si la manifestation a débuté.